

FORMATION NIVEAU 1 d'ARCHÉOLOGIE - PA1
Théorie en visioconférence
Les samedis matin des Samedi 22 Mars 5 Avril, et 17 Mai 2025,
Pratique : samedi 21 Juin toute la journée

FICHE D'INSCRIPTION PA1

Prérequis : N2 FFESSM et licence à jour

NOM	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	
Niveau de plongée technique	Attention, l'absence de N2 lors du stage pratique invalide la qualification PA1
Nombres de plongées	
N° licence FFESSM 2024-2025 (obligatoire)	
Club FFESSM	Nom N° de département :
Paiement de 125,00€ uniquement par virement	IBAN FFESSM IDF: FR76 3000 3038 8000 0503 5677 349 En précisant comme motif de paiement : ARCHEO PA1

Frais d'inscription 125,00€ incluant sessions théoriques, stage pratique 2 plongées + blocs + repas + carte de niveau
 100,00€ pour les étudiants (avec copie de la carte)

Dossier complété à retourner à :

archeo-cif@laposte.net



FFESSM - Comité régional Ile de France
60 rue de Romainville 75019 Paris



FORMATION PA1

Prérequis

Avoir son N2 et sa licence FFESSM à jour

Contenu

La formation de Plongeur en Archéologie sous-marine et subaquatique de niveau 1 se compose de plusieurs modules théoriques ET d'un stage pratique sur un site aménagé.

Les sessions théoriques se feront en visio-conférence les samedi matin des **22 Mars 5 Avril, et 17 Mai 2025**, Chaque session durera environ 2,5 heures.

Présence à chaque visioconférence obligatoire.

Le lien vous sera communiqué en début de semaine.

Stage théorique - Sujets traités :

- La Législation rattachée à la pratique de l'archéologie sous-marine ou subaquatique
- Les différentes étapes à la mise en place d'un chantier archéologique
- Les nuances et attendus entre Prospection, Sondage et Fouilles
- Les Concepts architecturaux des navires
- Les différents aménagements que l'on rencontre en rivière
- Introduction à un marqueur incontournable : la céramique
- Caractéristiques des navires et des épaves contemporaines,
- À travers les temps : notions culturelles
- La protection / conservation des artefacts sur un chantier

Payement

Celui-ci se faisant désormais exclusivement par virement, il est important de mentionner **ARCHEO PA1** afin d'éviter qu'il ne s'égaré dans la masse des commissions régionales.

Stage Pratique :

Les exercices pratiques se feront **le samedi 21 Juin à la base fédérale de Beaumont sur Oise.**

Il faudra venir avec votre équipement complet (*combinaison, gilet/stab, palmes, détendeur ET PLOMBS*)
NB : Votre club devrait être à même de vous prêter tout ou partie de ces équipements.

Le repas de midi et un bloc de 12l vous seront fournis.



FFESSM - Comité régional Ile de France
60 rue de Romainville 75019 Paris



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure (club/SCA) : **Comité FFESSM Ile de France – Commission Archéologie**

- o Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- o Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom1, prénom1, adresse1) :

.....
.....

(nom2, prénom2, adresse2) :

.....
.....

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

À participer aux activités de **plongée d'archéologie subaquatique en scaphandre**, au sein de cette structure de la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à Le

Signature du responsable légal :

**) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)*